



ASSURANCE DE PRÉVOYANCE FLEX

ENTIÈREMENT PERSONNALISÉE, AVEC DES AVOIRS DE RENDEMENT ET DE SÉCURITÉ FLEXIBLES

Avec l'assurance de prévoyance Flex, vous organisez votre avenir financier de manière flexible et selon vos besoins individuels. Que ce soit dans le pilier 3a ou 3b, vous pouvez choisir votre propre combinaison d'épargne axée sur le rendement ou la sécurité, tout en protégeant vos proches avec la couverture de risque appropriée.

COMMENT FONCTIONNE CETTE ASSURANCE ?

L'assurance de prévoyance Flex est une couverture complète en cas de vie et de décès. Elle se compose d'un avoir de sécurité, comparable à un compte générant des intérêts, et d'un avoir de rendement, similaire à un placement de fonds.



PERSONNALISATION SELON VOS BESOINS

Vous choisissez comment répartir votre prime d'épargne entre l'avoir de sécurité et l'avoir de rendement. Entre 10 et 80% de la prime d'épargne peuvent être alloués à l'avoir de rendement. Choisissez le plan de placement que vous préférez: « Tomorrow Invest 100 » pour des investissements durables ou « Multi Index 100 » pour une large diversification.



SÉCURITÉ FINANCIÈRE POUR VOS PROCHES

En cas de décès, vos proches reçoivent la totalité de l'avoir de sécurité et de rendement, ou au moins le capital garanti au décès.



PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES FACULTATIVES

Rente d'incapacité de gain et exonération du paiement des primes pour une sécurité financière supplémentaire.



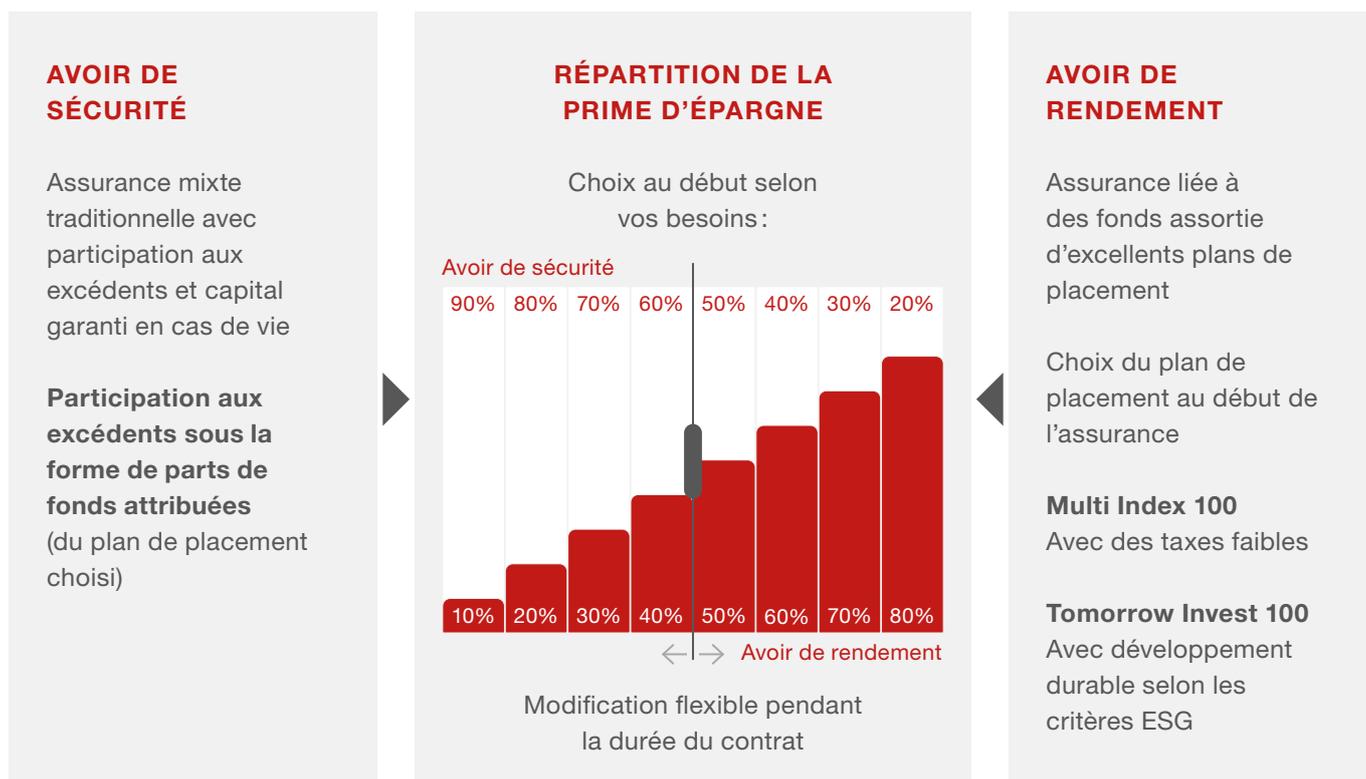
FLEXIBILITÉ

Vos besoins peuvent changer. Adaptez facilement la répartition des primes ou la pondération pour votre avoir de rendement et de sécurité. Modifiez votre plan de placement et choisissez librement parmi notre gamme existante.

VOS AVANTAGES

- ✓ Épargne sur mesure avec une combinaison flexible de rendement et de sécurité
- ✓ Sécurité financière de vos proches
- ✓ Possibilité d'investissements durables au sein de votre avoir de rendement
- ✓ Avantages fiscaux intéressants, aussi bien dans le pilier 3a que dans le pilier 3b

L'ASSURANCE DE PRÉVOYANCE FLEX EN UN COUP D'ŒIL



DATES, FAITS ET CHIFFRES

Durée du contrat	de 10 à 45 ans
Clauses bénéficiaires	Pilier 3a : clause bénéficiaire légale Pilier 3b : libre choix des bénéficiaires
Rachat/libération du service des primes/ souscription d'un prêt	Les conditions du pilier 3a doivent être respectées dès le début du contrat
Âge d'entrée pilier 3a	de 18 à 55 ans
Âge d'entrée pilier 3b	de 18 à 65 ans
Âge terme max. pilier 3a	65 ans ou 70 ans si la personne assurée continue d'exercer une activité lucrative
Âge terme max. pilier 3b	75 ans

CONTACT

Vous avez des questions ou souhaitez une offre sans engagement ? N'hésitez pas à contacter votre conseillère ou conseiller personnel, ou notre service clientèle au 0800 881 882. Nous nous tenons à votre disposition.

Vous trouverez des informations complémentaires sur notre site web : [generali.ch/prevoyance-flex](https://www.generali.ch/prevoyance-flex)